

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement	(II)						
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		650		650	0,14	650	0,14
Fonds commercial (N-1)							
Fonds commercial (N)							
Autres immobilisations incorporelles (N-1)							
Autres immobilisations incorporelles (N)							
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes (N-1)							
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes (N)							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles (N-1)						38 073	8,12
Autres immobilisations corporelles (N)		62 643	35 348	27 295	5,81		
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Immobilisations financières							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Participation (N-1)							
Participation (N)							
Créances rattachées à des participations (N-1)							
Créances rattachées à des participations (N)							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (N)							
Autres titres immobilisés (N-1)							
Autres titres immobilisés (N)							
Prêts							
Autres immobilisations financières (N-1)						6 879	1,47
Autres immobilisations financières (N)		6 879		6 879	1,46		
Total de l'actif immobilisé (III)		70 172	35 348	34 824	7,41	45 601	9,73
Stocks et en-cours							
Matières premières et autres approvisionnements (N-1)							
Matières premières et autres approvisionnements (N)							
En cours de production de biens (N-1)							
En cours de production de services (N-1)							
En cours de production (N)							
Produits finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes (N-1)							
Avances & acomptes versés sur commandes (N)							
Créances							
Clients et comptes rattachés (N-1)						1 500	0,32
Créances clients et comptes rattachés		6 384		6 384	1,36		
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs (N-1)						1 164	0,25
. Fournisseurs débiteurs (N)							
. Personnel (N-1)						1 000	0,21

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Personnel (N)	1 000		1 000	0,21		
. Organismes sociaux (N-1)						
. Organismes sociaux (N)						
. Etat, impôts sur les bénéfices (N-1)						
. Etat, impôts sur les bénéfices (N)						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres (N-1)					120 778	25,77
. Autres (N)	110 149		110 149	23,45		
Charges constatées d'avance	23 573		23 573	5,02	21 709	4,63
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement (N-1)						
Valeurs mobilières de placement						
. Actions propres						
. Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités (N-1)					276 887	59,08
Disponibilités (N)	293 864		293 864	62,55		
Total de l'actif circulant (IV)	434 970		434 970	92,59	423 038	90,27
Charges à répartir sur plusieurs exercices (N-1) (III)						
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (N-1) (VII)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (N) (VII)						
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	505 142	35 348	469 793	100,00	468 639	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation (N-1)				
Ecarts de réévaluation (N)				
Ecart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles (N-1)				
Réserves statutaires ou contractuelles (N)				
Réserves réglementées (N-1)				
Réserves réglementées (N)				
Autres réserves	350 339	74,57	351 957	75,10
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-582	-0,11	-1 618	-0,34
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	349 757	74,45	350 339	74,76
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges (N-1)				
Provisions pour charges (N)				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles (N-1)				
Emprunts obligataires convertibles (N)				
Autres Emprunts obligataires (N-1)				
Autres Emprunts obligataires (N)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts (N-1)				
. Découverts, concours bancaires (N-1)				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers (N-1)				
. Associés (N-1)				
Instruments financiers à terme (N)				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (N-1)			16 490	3,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (N)	29 822	6,35		
Dettes fiscales et sociales	89 015	18,95		
. Personnel (N-1)			35 310	7,53
. Organismes sociaux (N-1)			53 024	11,31
. Etat, impôts sur les bénéfices (N-1)				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (N-1)				

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
. Etat, obligations cautionnées (N-1)				
. Autres impôts, taxes et assimilés (N-1)			7 976	1,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (N-1)				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (N)	1 200	0,26		
Autres dettes (N-1)				
Autres dettes (N)				
Instruments financiers à terme (N-1)				
Produits constatés d'avance			5 500	1,17
TOTAL DES DETTES (III)	120 037	25,55	118 300	25,24
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (N-1) (IV)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (N) (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)	469 793	100,00	468 639	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises (N-1)						
Ventes de marchandises (N)						
Production vendue biens (N-1)						
Production vendue services (N-1)			2 052	100,00	-2 052	-100,00
Production vendue (N)	14 610	100,00			14 610	N/S
Montant net du chiffre d'affaires	14 610	100,00	2 052	100,00	12 558	611,99
Production stockée						
Production immobilisée (N-1)						
Production immobilisée (N)						
Subventions	851 211	N/S	902 408	N/S	-51 197	-5,66
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (N-1)			3 900	190,06	-3 900	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (N)						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Autres produits (N-1)			6 005	292,64	-6 005	-100,00
Autres produits (N)	16 022	109,66			16 022	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	881 843	N/S	914 366	N/S	-32 523	-3,55
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes (1)	303 025	N/S	285 769	N/S	17 256	6,04
Impôts, taxes et versements assimilés	25 178	172,33	29 069	N/S	-3 891	-13,38
Salaires (N-1)			430 954	N/S	-430 954	-100,00
Salaires (N)	391 501	N/S			391 501	N/S
Cotisations sociales (N-1)			163 556	N/S	-163 556	-100,00
Cotisations sociales (N)	152 426	N/S			152 426	N/S
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (N-1)			10 132	493,76	-10 132	-100,00
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (N)	11 978	81,98			11 978	N/S
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Autres charges (N-1)			20	0,97	-20	-100,00
Autres charges (N)	14	0,10			14	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	884 121	N/S	919 499	N/S	-35 378	-3,84
(1) Y compris :						
Redevances de crédit-bail mobilier						
Redevances de crédit-bail immobilier						
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 278	-15,58	-5 134	-250,18	2 856	55,63
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers :						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (N-1) (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (N) (2)						

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Autres intérêts et produits assimilés (N-1)			2 073	101,02	-2 073	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés (N)	1 696	11,61			1 696	N/S
Reprises sur dépréciations et provisions (N-1)						
Reprises sur dépréciations et provisions (N)						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie (N-1)						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie (N)						
Total des produits financiers (V)	1 696	11,61	2 073	101,02	-377	-18,18
Charges financières :						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées (3)						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements (N-1)						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements (N)						
Total des charges financières (VI)						
2. RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 696	11,61	2 073	101,02	-377	-18,18
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-582	-3,97	-3 060	-149,11	2 478	80,98
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (N-1)						
Produits exceptionnels sur opérations en capital (N-1)			2 195	106,97	-2 195	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges (N-1)						
Produits exceptionnels (N)						
Total des produits exceptionnels (VII)			2 195	106,97	-2 195	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (N-1)						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital (N-1)			752	36,65	-752	-100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (N-1)						
Charges exceptionnelles (N)						
Total des charges exceptionnelles (VIII)			752	36,65	-752	-100,00
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			1 443	70,32	-1 443	-100,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (N-1) (X)						
Impôts sur les bénéfices (N) (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	883 539	N/S	918 634	N/S	-35 095	-3,81
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	884 121	N/S	920 252	N/S	-36 131	-3,92
BENEFICE OU PERTE	-582	-3,97	-1 618	-78,84	1 036	64,03
	Perte		Perte			
(2) Dont produits concernant les entités liées						
(3) Dont intérêts concernant les entités liées						

Préambule

L'association a pour objet de favoriser le développement et la promotion économique du territoire de la Marne.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées:

L'association doit assumer des missions opérationnelles de développement endogène au service de la gestion de la compétence

économique des territoires et porter des réflexions sur des sujets transversaux fédérateurs et les transformer en plans

d'action à mener à l'échelle des territoires marnais.

- Description des moyens mis en oeuvre:

L'association est organisée en trois pôles qui agissent en synergie: Un pôle "Economie et entreprises", un pôle "Territoires" et un pôle transversal "direction et support"

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 469 793,30 €

Le résultat net comptable est un déficit de 582,40 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/01/2026 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Réflexion sur une mutualisation avec l'agence de la Meuse et des Ardennes.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ,
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

2.2.3 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués à 8 960.10 €L'engagement est calculé sur l'hypothèse de départ volontaire (turn over faible, actualisation au taux de 3.70 % et application de la table de mortalité INSEE 2022).

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Ce règlement remplace les dispositions antérieures et entraîne des modifications de présentation des comptes annuels, ce qui constitue un changement de méthodes comptables.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et demeurent présentés selon les anciennes dispositions.

Les principales modifications concernent :

- La refonte du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- La mise à jour de la nomenclature du plan de comptes
- La réforme des modèles des états financiers.

Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 3 900 €et concerne les opérations suivantes :

- Remboursements de charges de personnel
- Remboursement CPAM Maladie

Les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont désormais reclassées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

Les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés pour un montant de 4 055 €au crédit du compte 6419

Des remboursements de formation ont été comptabilisés pour un montant de 750 €au crédit du compte 6491

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	650			650
Immobilisations corporelles	61 443	1 200		62 643
Immobilisations financières	6 879			6 879
TOTAL	68 972	1 200		70 172

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	16 772	9 581		26 353
Emballage récupérables et divers	6 598	2 397		8 995
TOTAL II	23 370	11 978		35 348
TOTAL GENERAL (I+II)	23 370	11 978		35 348

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	7 384	7 384	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	7 384	7 384	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions / financements	110 149
Autres produits à recevoir	
TOTAL	110 149

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	351 957	-1 618			350 339
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 618	1 618		-582	-582
Dont générosité du public					
Situation nette	350 339			-582	349 757
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	350 339			-582	349 757
TOTAL dont générosité du public					

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 822	29 822		
Dettes fiscales & sociales	89 015	89 015		
Dettes sur immobilisations	1 200	1 200		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	120 037	120 037		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	14 137
Dettes fiscales & sociales	53 634
Autres dettes	
TOTAL	67 771

5 - Notes sur le compte de résultat

6 - Autres informations

6.1 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non Cadres	1	
TOTAL	6	0

6.2 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 522,80 €

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Sébastien GUILLAUME

Pascale DUCLERMORTIER

Aline MILLE

Perrine MOZET

Experts-Comptables Associés

Bastien JEANPIERRE

Stéphane MAYET

Iris REZARD

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA MARNE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 42, rue Grande Etape
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

SIRET : 881 632 194 00018

Exercice clos le 31 décembre 2025

57 chaussée du Port - CS 90157 - 51008 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex - Tél. 03 26 68 39 58

Fax 03 26 21 45 44 - E-mail chalons@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 160, rue Louis Victor de Broglie CS 50056 51726 Bezannes Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Grand Est

Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Est
Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

Papier issu de forêts gérées durablement.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA MARNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège : 42, rue Grande Etape
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 881 632 194 00018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Agence de Développement Economique de la Marne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des nouveaux règlements ANC n°2022-06 et ANC N°2023-03 et ses incidences sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2025.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Nous nous sommes également attachés à justifier le montant des subventions avec les conventions émanant des organismes financeurs.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Châlons-en-Champagne, le 12 mars 2026

FCN

Commissaire aux comptes



Perrine MOZET
Associée

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le bilan : l'actif

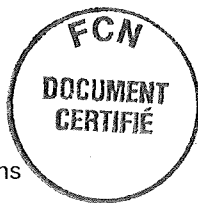
ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	650		650	650	
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel	62 643		62 643	61 443	
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes		35 348	-35 348	-23 370	-11 978
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 879		6 879	6 879	
TOTAL (II)	70 172	35 348	34 824	45 601	-10 778
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 384		6 384	1 500	4 884
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	111 149		111 149	122 942	-11 793
Charges constatées d'avance	23 573		23 573	21 709	1 864
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	293 864		293 864	276 887	16 977
TOTAL (III)	434 970		434 970	423 038	11 932
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	505 142	35 348	469 793	468 639	1 154

Le bilan : le passif

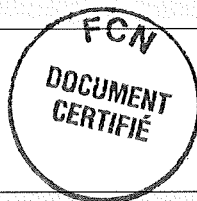
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise . Fonds propres statutaires . Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise . Fonds statutaires . Fonds propres complémentaires Écart de réévaluation Réserves . Réserves statutaires ou contractuelles . Réserves pour projet de l'entité . Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Situation nette (sous total) Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées			
	350 339	351 957	-1 618
	-582	-1 618	1 035
	349 757	350 339	-582
TOTAL (I)	349 757	350 339	-582
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES Emprunts obligataires et assimilés Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Instruments financiers à terme Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	29 822 89 015 1 200	16 490 96 310 5 500	13 332 -7 295 1 200 -5 500
TOTAL (IV)	120 037	118 300	1 737
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	469 793	468 639	1 154
ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	8 750	6 000	2 750
Ventes de biens et services			
. Ventes de biens			
. dont ventes de dons en nature			
. Ventes de prestations de services	14 610	2 052	12 557
. dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
. Concours publics et subventions d'exploitation	851 211	902 408	-51 197
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible			
. Ressources liées à la générosité du public			
. Dons manuels			
. Mécénats			
. Legs, donations et assurances-vie			
. Contributions financières			
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions		3 900	-3 900
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	7 272	5	7 267
Total des produits d'exploitation (I)	881 843	914 366	-32 522
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	303 025	285 769	17 256
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	25 178	29 069	-3 890
Salaires et traitements	392 251	430 954	-38 703
Cotisations sociales	151 676	163 556	-11 879
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 978	10 132	1 846
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	14	20	-6
Total des charges d'exploitation (II)	884 121	919 499	-35 378
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-2 278	-5 134	2 855
PRODUITS FINANCIERS			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	1 696	2 073	-378
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
	1 696	2 073	-378
Total des produits financiers (III)	1 696	2 073	-378
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			



	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 696	2 073	-378
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-582	-3 060	2 478
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		2 195	-2 195
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et dépréciations		2 195	-2 195
Total des produits exceptionnels (V)		2 195	-2 195
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital		752	-752
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)		752	-752
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 443	-1 443
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)			
Total des produits (I + III + IV)	883 539	918 634	-35 095
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	884 121	920 252	-36 130
EXCEDENT OU DEFICIT	-582	-1 618	1 035
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature			
. Prestations en nature			
. Bénévolats			
Total			
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services			
. Prestations			
. Personnel bénévole			
Total			





ANNEXES COMPTABLES

Préambule

L'association a pour objet de favoriser le développement et la promotion économique du territoire de la Marne.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées:

L'association doit assumer des missions opérationnelles de développement endogène au service de la gestion de la compétence

économique des territoires et porter des réflexions sur des sujets transversaux fédérateurs et les transformer en plans

d'action à mener à l'échelle des territoires marnais.

- Description des moyens mis en oeuvre:

L'association est organisée en trois pôles qui agissent en synergie: Un pôle "Economie et entreprises", un pôle "Territoires" et

un pôle transversal "direction et support"

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 469 793,30 €.

Le résultat net comptable est un déficit de 582,40 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/01/2026 par les dirigeants.

Événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice
Réflexion sur une mutualisation avec l'agence de la Meuse et des Ardennes.



Principes, règles et méthodes comptables

Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ,
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

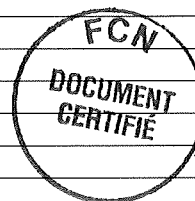
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

**Indemnités de fin de carrière :**

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite; le montant des engagements sont évalués à 8 960.10 € L'engagement est calculé sur l'hypothèse de départ volontaire (turn over faible, actualisation au taux de 3.70 % et application de la table de mortalité INSEE 2022).

Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Ce règlement remplace les dispositions antérieures et entraîne des modifications de présentation des comptes annuels, ce qui constitue un changement de méthodes comptables.

Les comptes de l'exercice précédent n'ont pas été retraités et demeurent présentés selon les anciennes dispositions.

Les principales modifications concernent :

- La refonte du résultat exceptionnel
- La suppression de la technique du transfert de charges
- La mise à jour de la nomenclature du plan de comptes
- La réforme des modèles des états financiers.

Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 3 900 € et concerne les opérations suivantes :

- Remboursements de charges de personnel
- Remboursement CPAM Maladie

Les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont désormais reclassées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

Les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés pour un montant de 4 055 € au crédit du compte 6419

Des remboursements de formation ont été comptabilisés pour un montant de 750 € au crédit du compte 6491



(suite)

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	650			650
Immobilisations corporelles	61 443	1 200		62 643
Immobilisations financières	6 879			6 879
TOTAL	68 972	1 200		70 172

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	16 772	9 581		26 353
Emballage récupérables et divers	6 598	2 397		8 995
TOTAL II	23 370	11 978		35 348
TOTAL GENERAL (I+II)	23 370	11 978		35 348

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	7 384	7 384	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	7 384	7 384	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	110 149
Autres produits à recevoir	
TOTAL	110 149



(suite)

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

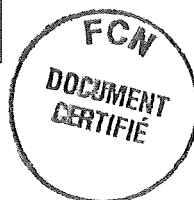
Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	351 957	-1 618			350 339
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 618	1 618		-582	-582
Dont générosité du public					
Situation nette	350 339			-582	349 757
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	350 339			-582	349 757
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 822	29 822		
Dettes fiscales et sociales	89 015	89 015		
Dettes sur immobilisations	1 200	1 200		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	120 037	120 037		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	14 137
Dettes fiscales et sociales	53 634
Autres dettes	
TOTAL	67 771



(suite)

Autres informations

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non cadres	1	
TOTAL	6	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 522,80 €